



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-07-01
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Date de la convocation :
29 septembre 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SOMBRIS** Yves, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **WALTHER** Marie à CUERVO-LOMBARD Christine, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **DESARNAUD** Louis à BONARDI Bruno

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-07-01 : Autorisation concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Région : Projet de restauration des monuments du « Bois de Barthon »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n° D2026-03-03 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 donnant délégation au Maire pour solliciter toute subvention auprès de l'État, des collectivités territoriales et de tout autre organisme financeur, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT ;

VU le projet de réhabilitation et d'aménagement du bois de Barthon ;

VU le budget communal 2026 ;

Suite à l'achat de la parcelle de bois de Barthon par la Commune le 27 mars 2025, un projet de réhabilitation et d'aménagement dudit bois est en cours.

Une première phase consiste à la réalisation de travaux de broyage permettant une sécurisation du site et une sauvegarde de la biodiversité.

La seconde phase sera la réhabilitation du petit patrimoine présent dans le bois : une borne datée de 1678, une petite chapelle, un lavoir et un puit.

Sur cette dernière phase, un devis a été établi par la société RMBA, ci-joint annexé, pour un montant de 125 514,80 € HT.

Afin de préserver la trésorerie communale et de nous aider dans la réalisation de ces travaux, nous souhaitons solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 et de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la phase de travaux consistant en la réhabilitation du petit patrimoine du bois, tels que décrits ci-dessus ;
- de solliciter du Conseil Départemental 31 et de la Région Occitanie une subvention dont le montant sera le plus élevé possible ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer ces demandes de subvention ainsi que toutes les démarches inhérentes au versement de ces subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>